

Épargne salariale

L'épargne retraite collective en berne



Les encours d'épargne retraite collective ont plafonné à 92,3Mds€ en 2011. Et les entreprises hésitent à s'y investir, selon l'enquête Optimind winter-Opinion way, publiée le 30 mai.

Après avoir atteint un pic en 2009, avec 8,4 Mds€ de primes encaissées grâce à la transformation des institutions de retraite supplémentaire, les cotisations d'épargne retraite collective ont diminué de 32 % en deux ans pour s'établir à 5,7 Mds€ en 2011, selon le bilan de la Drees publié en avril. Tandis que les versements effectués au titre des régimes à prestations définies (article 39) ont chuté de 65 % (1,5 Md€), ceux placés sur les dispositifs à cotisations définies (article 83) reculent de 15 % (2,3 Mds€). La tendance ne semble pas s'inverser, selon l'enquête flash du cabinet Optimind Winter auprès de quelque 90 grandes entreprises. Seuls 28 % de ces représentants d'entreprise se sentent concernés par la problématique des retraites, 62 % préfèrent renvoyer la responsabilité du dossier, à parts égales, aux pouvoirs publics et aux individus. Et si 49 % affirment vouloir « renforcer ou compléter leurs dispositifs existants », « ce n'est manifestement pas le sujet du moment », reconnaît Fabrice Magnin, actuaire consultant du cabinet. 72 % sont freinés par le coût de ces dispositifs, 61 % par leur instabilité réglementaire, 50 % par la complexité sociale et fiscale. Pour près d'un sur trois, cela ne répond pas aux attentes de leurs salariés.

Bien que 85 % des sondés estiment connaître ces dispositifs, « en réalité, ils n'en maîtrisent pas toutes les arcanes », reprend le consultant, au vu de la multiplication de redressements Urssaf pour mise en place non conforme ou dépassement d'enveloppe de disponible fiscal ou social. Si 80 % s'investissent dans la mise en place de ces régimes, seuls 63 % suivent l'évolution de leur contrat d'assurance et 58 % contrôlent la gestion financière des actifs composant les fonds. « C'est dommage, sachant que nombre de régimes auraient besoin d'être optimisés, tant du point de vue des rendements financiers que des frais de chargement », regrette le consultant.

Protection Sociale Informations, 29/05/2013

© Tous droits réservés
